

Politique : *Évaluation du personnel enseignant*

Numéro : *P – 6.006*

Catégorie : *Ressources humaines*

Page : *1*

La politique *P – 6.006 – Évaluation du personnel enseignant* a été abrogée le 6 janvier 2003.

Pour effectuer une évaluation du personnel enseignant, veuillez vous référer à la politique ***P - 6.010 – Évaluation du rendement du personnel enseignant*** dans la section *Ressources humaines* du Manuel de politiques du Conseil.

Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.